

## **COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 19 octobre 2017**

**Présents** : Pierre DESPRÉS, Maire – Elisabeth GUIHENEUX – Yvan MARSOLLIER – Noëlle BESNARD – Aymeric MASSIET du BIEST, Adjoint – Pierre MOUEZY – Martine MIGOT - Loïc MARSOLLIER – Françoise GAULTIER – Thérèse SAUDRAIS – Martine LEGRAS – Eric MARTIN – Olivier DESPREZ – Antoine GEFFRAY – Katia BONNANT – Laurent QUICHON - Sandrine DYLLIS - Mathieu VINCENT

**Pouvoirs** : Jean-Michel ROUSSEAU pouvoir à Noëlle BESNARD, Annie BOUSSEAU pouvoir à Martine LEGRAS, Amand LETORT pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Marie-Christine MORIN pouvoir à Thérèse SAUDRAIS, Marylène DOINEAU pouvoir à Mathieu VINCENT, Catherine GOUBIN pouvoir à Antoine GEFFRAY, Jean-Charles MOREAU pouvoir à Pierre DESPRÉS, Pascal ODY pouvoir à Katia BONNANT

**Excusée** : Brigitte GARDAN

Mme Sandrine DYLLIS a été élue secrétaire de séance.

**APPROBATION du procès-verbal de la précédente réunion -**

***Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE le procès-verbal de la précédente réunion.***

**CENTRE SOCIAL – Présentation des activités par le Président et la Directrice -**

Le Maire souhaite la bienvenue à Jean-François COUFFIN, Président de l'association d'animation et de gestion du centre social du pays de La Guerche de Bretagne, et à Emeraude LECLERCQ, Directrice.

Préalablement à leur intervention, le Maire indique que le centre social est une structure avec un atout important pour la commune.

Jean-François COUFFIN précise que le centre social est composé d'un bureau qui comporte 5 membres et d'un conseil d'administration. Il fonctionne avec une équipe de salariés et une centaine de bénévoles.

Emeraude LECLERCQ rappelle le rôle d'un centre social : accueillir, écouter. C'est un lieu de rencontre avec du lien social, ouvert à tous. Elle présente les différentes activités.

A l'issue de cette intervention, le Maire remercie Jean-François COUFFIN et Emeraude LECLERCQ pour leur présentation. Il indique que le centre social réalise un travail discret, avec une mixité très forte.

**CENTRE SOCIAL - Convention 2018-2020 –**

Le Maire laisse la parole à Aymeric MASSIET du BIEST, adjoint en charge de la petite enfance, de l'enfance et des affaires scolaires, pour la présentation de ce dossier. Il précise que l'association d'animation et de gestion du Centre Social de La Guerche-de-Bretagne propose une convention tripartite d'objectifs, d'utilité sociale et de financement avec la ville de La Guerche et la Caisse d'Allocations Familiales pour les années 2018 à 2020.

Cette convention précise notamment le montant de la contribution financière annuelle à verser par la ville pour ces 3 années comme suit :

- subvention de fonctionnement = 61 068,00 €
- subvention des activités = 65 876,04 €

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,***

- ***AUTORISE le Maire à signer la convention tripartite d'objectifs, d'utilité sociale et de financement 2018 – 2020 pour une durée de 3 ans, entre l'association d'animation et de gestion du centre social de La Guerche de Bretagne, la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine et la ville de La Guerche de Bretagne,***
- ***DÉCIDE de supprimer le loyer au centre social à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,***
- ***DÉCIDE de facturer les dépenses de fonctionnement au centre social à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (sur le montant des dépenses réelles de l'année N-1),***
- ***DEMANDE au centre social, de présenter un plan de financement pour accord préalable des financeurs pour toute nouvelle activité.***

**MARCHÉS PUBLICS - Club-house Tennis – Avenants -**

Le Maire laisse la parole à Yvan MARSOLLIER, adjoint en charge de l'urbanisme et des bâtiments, pour la présentation de ce dossier. Il indique que, suite à l'avancée des travaux de construction du club-house de la salle de tennis et à la nécessité d'adapter certaines prestations, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter deux avenants.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **VALIDE l'avenant n° 3 d'un montant de 147 € HT et l'avenant n° 4 d'un montant négatif de 865,80 € HT avec l'entreprise BONDIS pour le lot n° 6 – Menuiseries intérieures,**
- **AUTORISE le Maire à signer les avenants avec ladite entreprise.**

**MARCHÉS PUBLICS - Prieuré Saint-Nicolas : attribution des marchés de travaux –**

Le Maire précise que, suite à la consultation des entreprises et à l'analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise LA PIERRE ET LE CISEAU pour le lot n° 1 - Maçonnerie – Pierre de taille :

offre de base =	124 128,05 €
option 1 (couvertines plomb) =	7 643,10 €
option 2 (regards) =	1 080,00 €
option 3 (étalement baie) =	1 000 ,00 €
<b>soit un total de 133 851,15 € HT</b>	

Pour le lot n° 2 - charpente – menuiserie, aucune offre n'a été réceptionnée.

Il indique qu'il convient également de solliciter la subvention auprès du Conseil Régional au titre du soutien aux Petites Cités de Caractère (Plan d'Aménagement Patrimonial 2017-2020 axe 2 – restauration du bâti public) :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise LA PIERRE ET LE CISEAU pour un montant de 133 851,15 € HT options incluses, pour les travaux de cristallisation des vestiges du Prieuré Saint Nicolas,**
- **AUTORISE le Maire à signer le marché avec ladite entreprise,**
- **DÉCIDE de lancer une nouvelle consultation pour le lot 2 – Charpente – Menuiserie,**
- **SOLLICITE la subvention auprès du Conseil Régional de Bretagne au titre du soutien aux Petites Cités de Caractère,**
- **MANDATE le Maire pour mener à bien cette demande.**

**FINANCES - Budget Principal – Décision Modificative n° 3 au budget primitif 2017 –**

Le Maire laisse la parole à Elisabeth GUIHENEUX, Adjointe en charge des finances et du personnel communal, pour la présentation de ce dossier. Elle indique qu'afin d'adapter le budget aux décisions prises après le vote du budget et aux évolutions nécessaires de certains crédits et à la mise à jour de l'actif, il convient d'adopter une modification des crédits.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **VALIDE la décision modificative n° 3 au budget principal.**

**FINANCES - Facturation équipements sportifs –**

Le Maire laisse la parole à Elisabeth GUIHENEUX, Adjointe en charge des finances et du personnel communal, pour la présentation de ce dossier. Elle indique que les collèges public et privé perçoivent une dotation de fonctionnement « équipements sportifs » versée par le Conseil Départemental. Le lycée hôtelier perçoit également une « dotation d'accès aux équipements sportifs extérieurs » versée par le Conseil Régional.

Ces dotations leur permettent de financer les cours de piscine de leurs élèves, facturés par Vitré Communauté ainsi que l'utilisation des équipements communaux (salles de sports et stade).

Afin que la ville puisse réaliser la facturation pour l'année 2017, il est proposé du Conseil Municipal de valider les décomptes présentés.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **VALIDE les décomptes présentés.**

**Convention entre la Commune et le service commun d'instruction des A.D.S. de Vitré Communauté –**

Le Maire laisse la parole à Yvan MARSOLLIER, adjoint en charge de l'urbanisme et des bâtiments, pour la présentation de ce dossier. Il indique que le 7 juillet 2017, le Conseil Communautaire a validé l'avenant n° 1 de la convention passée entre les communes et le service commun de Vitré Communauté chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Cet avenant porte sur :

- la suppression de la mission de « contrôle de conformité »
- la simplification avec seulement 2 niveaux de conventionnement
- la réduction du coût de revient à 180 € l'équivalent Permis de Construire pour 2016 (au lieu de 200 €).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **VALIDE l'avenant n° 1 à la convention d'instruction des Applications du Droit des Sols,**
- **AUTORISE le Maire à signer ledit avenant.**

**Bâtiment 6 rue Notre-Dame – Financement du projet –**

Le Maire indique que Vitré Communauté nous confirme la possibilité de financement du projet de réalisation d'un logement locatif au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment situé au 6 rue Notre-Dame dans le cadre de la programmation locative sociale 2016.

Il est donc proposé de valider le principe de financement de cette opération locative sociale menée par la commune par des prêts spécifiques de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) : 1 logement financé par un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS).

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver les modalités générales du financement de ce programme et de l'autoriser à :

- solliciter auprès de Vitré Communauté, délégataire des aides à la pierre pour le compte de l'Etat, l'agrément nécessaire au financement de l'opération (1 PLUS) ;
- solliciter, auprès de Vitré Communauté, sur les fonds propres de l'agglomération et dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, une subvention de 8 000 € et une subvention de 39 145,58 € au titre du fléchage de l'amende SRU ;
- solliciter une demande d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dont le montant sera défini ultérieurement dans les conditions réglementairement prévues et mises en œuvre dans le cadre du PLUS ;
- signer avec l'Etat, sous réserve de l'obtention des prêts auprès de la CDC, les documents permettant le conventionnement du logement locatif, en application de l'article L.351.2 du Code de la Construction et de l'Habitation, et par conséquent l'ouverture du droit à l'Aide Personnalisée au Logement pour les futurs locataires, dans les conditions définies par le Livre III, Titre V, du même Code ;
- solliciter, auprès du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine, une subvention dans le cadre du Contrat de Territoire 2017 – 2021 (Programmation Actions Volet 2) entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Vitré Communauté d'un montant de 8 000 €,
- solliciter, auprès de la Région Bretagne et du Pays de Vitré – Porte de Bretagne, dans le cadre du contrat de partenariat au titre de l'accompagnement des projets Habitat, une subvention d'un montant de 50 546 € correspondant à 35 % du montant des travaux HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **VALIDE l'ensemble de ces propositions,**
- **MANDATE le Maire pour mener à bien ces demandes.**

**AFFAIRES DIVERSES -**

A l'issue de la séance, les élus abordent des questions sur la vie communale.

Séance levée à 21 heures 55

La Secrétaire de séance,  
Sandrine DYLLIS



Le Maire,  
Pierre DESPRÉS

